

Samedi 4 Août 2012 - 23h52

Samedi 28 Juillet 2012

## AMIENS L'avenir de Finaxiome entre les mains du tribunal de commerce

Vendredi, le tribunal de commerce d'Amiens a examiné l'offre de reprise partielle de Finaxiome faite par le groupe Pierreval.

C'était le grand jour hier matin pour les dirigeants de Finaxiome, ce groupe amiénois spécialisé dans l'immobilier locatif défiscalisé. Le tribunal de commerce d'Amiens a examiné, en chambre du conseil, l'offre de reprise partielle faite par le groupe Pierreval. Une proposition jugée satisfaisante par l'un des deux dirigeants de Finaxiome, Olivier Clay,

car «elle apporte une solution globale, pour les investisseurs et pour les salariés, dit-il. Ce n'est pas qu'une simple transmission d'actifs. Il y a un engagement de Pierreval et des contrats pris avec les différentes SCCV (Société civile construction vente) pour terminer toutes les opérations. Les investisseurs seront sauvés tout comme une grande partie du personnel puisque Pierreval reprendra 31 des 47 salariés. Il y aura encore une activité à Amiens.»



À ce jour, Finaxiome a sur les bras entre 550 et 600 logements inachevés, le groupe amiénois ayant eu trop de difficultés de trésorerie pour payer les entreprises. «Mais les travaux ont repris pour bon nombre des programmes immobiliers, 90% des logements seront terminés d'ici la fin de l'année, assure Olivier Clay qui affirme avoir travaillé sans relâche pour trouver des réponses depuis quatre ans. Aujourd'hui, grâce à ce travail de labeur, on a une solution pour chaque client. Chaque client sera livré.»

Plusieurs banques et assurances se sont d'ailleurs portées garantes hier. «Elles voient d'un bon œil l'intervention de Pierreval qui a bien conscience que pour mener l'activité de demain, à savoir le logement social, il faut absolument trouver des solutions pour que l'ensemble des clients soit livré», souligne Joël Foulny, l'autre dirigeant de Finaxiome. Problème, les investisseurs devraient perdre définitivement les intérêts intercalaires que Finaxiome s'était engagé à rembourser.

Si Pierreval s'intéresse à ce groupe en difficulté financière, c'est parce qu'il a eu vent de son «savoir-faire» dans la partie logements destinés aux bailleurs sociaux.

Le tribunal de commerce a mis sa décision en délibéré pour mardi 14 heures, sachant que le ministère public et le mandataire judiciaire sont favorables à l'offre de Pierreval. Pour beaucoup, la moins mauvaise solution.

BAKHTI ZOUAD